



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 juillet 2011 (08.08)
(OR. en)**

12613/11

PUBLIC 45

NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - AVRIL 2011

Le présent document se compose comme suit:

- à l'ANNEXE I, une liste des actes adoptés par le Conseil en avril 2011^{1 2};
- à l'ANNEXE II, des informations supplémentaires sur l'adoption de ces actes. La PARTIE I fournit des informations concernant l'adoption des actes législatifs, telles que la date d'adoption, la session du Conseil concernée, le numéro du document adopté et, le cas échéant, les règles applicables en matière de vote, les résultats du vote, l'explication du vote et les déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil. La PARTIE II livre des informations relatives à l'adoption d'autres actes, que le Conseil a décidé de rendre publiques.

¹ À l'exception de certains actes de portée limitée tels que les décisions de procédure, les nominations, les décisions d'organes établis par des accords internationaux, les décisions budgétaires ponctuelles, etc.

² En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte a été adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

Le présent document est également disponible sur Internet (<http://consilium.europa.eu>), à la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevé mensuel des actes du Conseil". Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil (Accès aux documents du Conseil: Registre public).

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi (accessibles via Internet: <http://consilium.europa.eu>, rubrique "Documents", "Transparence législative", "Procès-verbaux du conseil").

**LISTE DES ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL
EN AVRIL 2011**

Procédure écrite achevée le 1^{er} avril 2011

Décision 2011/210/PESC du Conseil du 1^{er} avril 2011 relative à une opération militaire de l'Union européenne à l'appui d'opérations d'aide humanitaire en réponse à la situation de crise en Libye (opération EUFOR Libye)

JO L 89 du 5.4.2011, p. 17

Procédure écrite achevée le 6 avril 2011

Décision 2011/221/PESC du Conseil du 6 avril 2011 modifiant la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire

JO L 93 du 7.4.2011, p. 20

Règlement (UE) n° 330/2011 du Conseil du 6 avril 2011 modifiant le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire JO L 93 du 7.4.2011, p. 10

Procédure écrite achevée le 8 avril 2011

Décision d'exécution 2011/230/PESC du Conseil du 8 avril 2011 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire

JO L 97 du 12.4.2011, p. 46

Règlement d'exécution (UE) n° 348/2011 du Conseil du 8 avril 2011 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire

JO L 97 du 12.4.2011, p. 1

3081^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES), tenue à Luxembourg les 11 et 12 avril 2011

Règlement (UE) n° 513/2011 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant le règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation de crédit (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

JO L 145 du 31.5.2011, p. 30

Directive 2011/51/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

JO L 132 du 19.5.2011, p. 1

Règlement (UE) n° 511/2011 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 mettant en œuvre la clause de sauvegarde bilatérale de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres et la République de Corée
JO L 145 du 31.5.2011, p. 19

Conclusions du Conseil sur le rapport annuel 2010 et le programme de travail 2011 du Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC)
doc. 7135/1/11 REV 1 + REV 1 COR 1 (de) + REV 1 COR 2 (sk) + REV 2 (mt)

Conclusions du Conseil visant à promouvoir la prévention situationnelle de la criminalité
doc. 8094/11

Résolution du Conseil sur le recours aux équipes cynophiles dans l'Union européenne
doc. 8178/11 + REV 1 (it)

Résolution du Conseil concernant des recommandations relatives à l'organisation de grands événements footballistiques et d'autres grands événements sportifs, en particulier de tournois organisés par plusieurs pays
doc. 8179/11 COR 1 (nl) + COR 2 (pt)

Conclusions du Conseil sur la contribution des autorités douanières à la mise en œuvre du programme de Stockholm en ce qui concerne la lutte contre la grande criminalité et la criminalité transfrontière organisée
doc. 8096/11

Conclusions du Conseil sur le développement de l'évaluation des risques en vue de la gestion des catastrophes dans l'Union européenne
doc. 8068/11 + COR 1 + REV 1 (hu, pl, sk)

Conclusions du Conseil sur la coopération entre Europol et le centre SECI/SELEC
doc. 8185/11

Règlement (UE) n° 370/2011 du Conseil du 11 avril 2011 modifiant le règlement (CE) n° 215/2008 portant règlement financier applicable au 10^{ème} Fonds européen de développement en ce qui concerne le Service européen pour l'action extérieure
JO L 102 du 16.4.2011, p. 1

Décision du Conseil modifiant la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur de la Banque nationale de Belgique
doc. 7151/11

2011/255/UE: Décision du Conseil du 11 avril 2011 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions sur les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne
JO L 110 du 29.4.2011, p. 12

2011/247/UE: Décision du Conseil du 11 avril 2011 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et l'Australie au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions dans les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne

JO L 104 du 20.4.2011, p. 1

2011/256/UE: Décision du Conseil du 11 avril 2011 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République argentine au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions dans les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne

JO L 110 du 29.4.2011, p. 13

Décision du Conseil modifiant la décision du Conseil du 26 juillet 2010 relative à la participation de l'Union européenne aux négociations portant sur les amendements du protocole de 1998 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif aux métaux lourds

doc. 8207/11 + COR 1 (fi)

Conclusions du Conseil sur le voisinage méridional

doc. 8710/2/11 REV 2

3082^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Luxembourg le 12 avril 2011

2011/283/UE: Décision du Conseil du 12 avril 2011 relative à la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et la République de Moldavie relatif aux principes généraux de la participation de la République de Moldavie aux programmes de l'Union

JO L 131 du 18.5.2011, p. 1

2011/248/UE: Décision du Conseil du 12 avril 2011 concernant la signature, au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne, d'une part, et l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, prévoyant la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, et modifiant l'accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part

JO L 104 du 20.4.2011, p. 2

Décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne, d'une part, et l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, prévoyant la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, et modifiant l'accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part
doc. 7770/11 + COR 1 (sv) + REV 1 (sl)

Décision d'exécution 2011/345/PESC du Conseil du 16 juin 2011 mettant en œuvre la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye
JO L 159 du 17.6.2011, p. 93

Règlement d'exécution (UE) n° 573/2011 du Conseil du 16 juin 2011 mettant en œuvre l'article 16, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye
JO L 159 du 17.6.2011, p. 5

2010/232/PESC: Décision 2010/232/PESC du Conseil du 26 avril 2010 renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar
JO L 105 du 27.4.2010, p. 22

Décision 2011/235/PESC du Conseil du 12 avril 2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran
JO L 100 du 14.4.2011, p. 51

Règlement (UE) n° 359/2011 du Conseil du 12 avril 2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran
JO L 100 du 14.4.2011, p. 1

Conclusions du Conseil sur le Yémen
doc. 8874/11

Conclusions du Conseil concernant Bahreïn
doc. 8873/11

Conclusions du Conseil sur la Libye
doc. 8925/11

Conclusions du Conseil sur la Syrie
doc. 8871/11 + COR 1

Conclusions du Conseil sur la Côte d'Ivoire
doc. 8972/11

Conclusions du Conseil sur la Birmanie/le Myanmar
doc. 8736/11

3083^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Luxembourg le 13 avril 2011

Décision du Conseil concernant des arrangements relatifs à la négociation d'un accord monétaire avec la République française, agissant pour le compte de la collectivité d'outre-mer française de Saint-Barthélemy

doc. 7388/11 + REV 1 (fr) + COR 1 (sv)

Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Conseil de stabilisation et d'association institué par l'accord de stabilisation et d'association conclu entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Croatie, d'autre part, en ce qui concerne les modifications du protocole 4 de cet accord relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative
doc. 8533/11

Conclusions du Conseil sur la stratégie pour la région du Danube
doc. 8388/11 + ADD 1 + REV 1

3084^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE et PÊCHE), tenue à Luxembourg le 14 avril 2011

Règlement (UE) n° 512/2011 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant le règlement (CE) n° 732/2008 du Conseil appliquant un schéma de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011
JO L 145 du 31.5.2011, p. 28

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 10/2010 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les mesures spécifiques en faveur de l'agriculture des régions ultrapériphériques et des îles mineures de la mer Égée"
doc. 8443/11

Conclusions du Conseil sur la stratégie de préparation de certains pays limitrophes à l'adhésion aux conventions CE-AELE de 1987 relatives à un régime de transit commun et à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises
doc. 6800/2/11 REV 2

Décision du Conseil relative à la signature de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes
doc. 9124/3/10 REV 3 + COR 1 (el)

Conclusions du Conseil sur le plan de mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour le soutien à la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement (2011-2014)
doc. 8605/11

Directive du Conseil modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue de renouveler l'inscription de la substance active carbendazime (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
doc. 5974/11

Procédure écrite achevée le 19 avril 2011

Règlement d'exécution (UE) n° 405/2011 du Conseil du 19 avril 2011 instituant un droit compensateur définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de certaines barres en acier inoxydable originaires de l'Inde
JO L 108 du 28.4.2011, p. 3

Procédure écrite achevée le 29 avril 2011

Décision d'exécution 2011/261/PESC du Conseil du 29 avril 2011 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire
JO L 111 du 30.4.2011, p. 17

Règlement d'exécution (UE) n° 419/2011 du Conseil du 29 avril 2011 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire
JO L 111 du 30.4.2011, p. 1

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS AVRIL 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
3081^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES), tenue à Luxembourg les 11 et 12 avril 2011 Règlement (UE) n° 513/2011 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant le règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation de crédit Déclaration de la délégation portugaise "Le Portugal est résolument favorable à ce que soit attribué à l'AEMF le statut d'une véritable autorité européenne de surveillance des agences de notation de crédit et accueille donc avec satisfaction le règlement proposé, qui confère à l'AEMF des compétences en matière d'enregistrement et de surveillance des agences de notation de crédit. Néanmoins, le Portugal regrette que les pouvoirs de contrôle d'application attribués à l'AEMF dans le règlement proposé soient apparemment plus faibles que ceux actuellement accordés aux autorités nationales compétentes qui contrôlent l'application de la législation financière par les acteurs des marchés. Même si des pouvoirs de sanction sont accordés à l'AEMF, ce serait une erreur, à notre avis, de limiter ces pouvoirs à une application quasi mécanique de critères et de montants fixés par la législation. En particulier au début de la création de l'AEMF, le Portugal veut espérer que les pouvoirs de contrôle d'application de l'AEMF ne seront pas limités à appliquer ou non la sanction." Déclaration du Royaume-Uni, de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Autriche, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Irlande et du Luxembourg "Le Royaume-Uni, l'Espagne, les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande et le Luxembourg accueillent avec satisfaction la révision du règlement (CE) n° 1060/2009, qui permettra à l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) de surveiller les agences de notation de crédit conformément à l'accord dégagé sur l'ensemble de mesures en matière de surveillance dans l'UE. De même, ces États membres se félicitent en particulier du fait que l'AEMF, en concertation avec l'ABE et l'AEAPP, formulera des orientations ou en assurera la mise à jour, avant le 7 juin 2011, au sujet de l'application du système d'aval prévu à l'article 4, paragraphe 3. Ces orientations sont nécessaires pour préciser que l'aval peut être donné si le régime réglementaire du pays tiers ou, en l'absence de telles exigences réglementaires, l'agence de notation de crédit elle-même applique des exigences au moins aussi strictes que celles énoncées aux articles 6 à 12 du règlement (CE) n° 1060/2009. L'agence de notation de crédit qui avalise une notation de crédit assume la responsabilité du respect de ces exigences à l'égard de l'AEMF, conformément à l'article 4, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 1060/2009."	PE-CONS 70/10	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS AVRIL 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Directive 2011/51/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	PE-CONS 66/10	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, excepté: Voix contre: CS et MT
Déclaration de la Commission "La Commission rappelle qu'elle est résolue à veiller à ce que les États membres établissent des tableaux de correspondance traçant le lien entre les mesures de transposition qu'ils adoptent et la directive de l'UE et qu'ils les communiquent à la Commission dans le cadre de la transposition de la législation de l'UE, afin de servir les intérêts des citoyens, d'améliorer le processus législatif et d'accroître la transparence juridique, ainsi que pour faciliter l'examen de l'alignement des réglementations nationales sur les dispositions arrêtées au niveau de l'UE. La Commission déplore le manque de soutien envers la disposition qui figurait dans la proposition de 2007 de la Commission modifiant la directive relative aux résidents de longue durée et qui visait à rendre obligatoire l'établissement de tableaux de correspondance. Dans un esprit de compromis et afin de permettre l'adoption sans délai de la proposition de directive relative aux résidents de longue durée, la Commission est disposée à accepter de remplacer la disposition qui figure dans le dispositif sur le caractère obligatoire de l'établissement des tableaux de correspondance par un considérant ad hoc encourageant les États membres à suivre cette pratique. Toutefois, la position adoptée par la Commission dans le dossier ne doit pas être considérée comme un précédent. La Commission poursuivra ses efforts en vue de dégager, avec le Parlement européen et le Conseil, une solution satisfaisante à cette question institutionnelle horizontale."			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS			
AVRIL 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Déclaration de Malte "Malte: Regrette que la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/109/CE afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale ne tienne pas compte de ses difficultés. Cette directive renforcera la pression dont Malte est l'objet en raison du nombre de bénéficiaires d'une protection internationale présents sur l'île et de sa capacité d'absorption limitée. Renvoie plus particulièrement à l'exposé des motifs du rapport du Parlement européen sur la proposition, qui relève que cette proposition peut avoir pour effet d'exacerber les pressions qui s'exercent sur les États membres qui accueillent un nombre disproportionné de bénéficiaires d'une protection internationale, en particulier du fait de leur situation géographique ou démographique. L'exposé des motifs précise en outre que les dispositions de la directive devraient être appliquées de manière à ce que les bénéficiaires d'une protection internationale qui jouissent d'un statut de résident de longue durée dans un État membre soumis à de telles pressions disproportionnées puissent exercer plus facilement leur droit à résider dans un État membre autre que celui qui leur a accordé une protection internationale. Invite les États membres à donner suite à cette recommandation et à faire en sorte que les bénéficiaires d'une protection internationale puissent plus facilement circuler à partir de Malte dès lors qu'ils ont acquis le statut de résident de longue durée, afin d'atténuer les effets négatifs qui autrement résulteraient de la mise en œuvre de cette directive. Répète l'appel qu'elle a lancé en faveur d'une plus grande solidarité par la redistribution au sein de l'UE des bénéficiaires d'une protection internationale, ainsi que le préconise le Pacte européen sur l'immigration et l'asile et que le réaffirment les conclusions du Conseil, entérinées par le Conseil européen du 17 juin 2010. Rappelle que la politique de l'Union européenne en matière d'immigration et d'asile doit être régie par le principe de solidarité et de partage équitable de responsabilités, conformément à l'article 80 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et déclare que la proposition ne prévoit pas de mesures visant à mettre en œuvre ce principe, alors qu'il s'agit du premier instrument devant être adopté dans le cadre de la création du régime d'asile européen commun (RAEC). Espère que les autres instruments devant être adoptés dans le cadre du RAEC respecteront totalement le principe inscrit à l'article 80 du TFUE et que le système de vote à la majorité qualifiée sera appliqué conformément à ce principe général."			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS AVRIL 2011			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Règlement (UE) n° 511/2011 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 mettant en œuvre la clause de sauvegarde bilatérale de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres et la République de Corée	PE-CONS 8/11	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur
3084^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE et PÊCHE), tenue à Luxembourg le 14 avril 2011			
Règlement (UE) n° 512/2011 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant le règlement (CE) n° 732/2008 du Conseil appliquant un schéma de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011	PE-CONS 10/2/11 REV 2	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
Procédure écrite achevée le 1^{er} avril 2011 Décision 2011/210/PESC du Conseil du 1^{er} avril 2011 relative à une opération militaire de l'Union européenne à l'appui d'opérations d'aide humanitaire en réponse à la situation de crise en Libye (opération EUFOR Libye) doc. 8210/11 + COR 1 (pt) + COR 2 (it) + COR 3 (et) Procédure écrite achevée le 6 avril 2011 Décision 2011/221/PESC du Conseil du 6 avril 2011 modifiant la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire doc. 7242/11 + ADD 1 REV 2 Règlement (UE) n° 330/2011 du Conseil du 6 avril 2011 modifiant le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire doc. 7246/11 ADD 1 REV 2 Procédure écrite achevée le 8 avril 2011 Décision d'exécution 2011/230/PESC du Conseil du 8 avril 2011 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire doc. 8686/11 Règlement d'exécution (UE) n° 348/2011 du Conseil du 8 avril 2011 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire doc. 8687/11	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
3081^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES), tenue à Luxembourg les 11 et 12 avril 2011 Conclusions du Conseil sur le rapport annuel 2010 et le programme de travail 2011 du Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) doc. 7135/1/11 REV 1 + COR 1 (de) + COR 2 (sk) + REV 2 (mt) Conclusions du Conseil visant à promouvoir la prévention situationnelle de la criminalité doc. 8094/11 Résolution du Conseil sur le recours aux équipes cynophiles dans l'Union européenne doc. 8178/11 + REV 1 (it) Résolution du Conseil concernant des recommandations relatives à l'organisation de grands événements footballistiques et d'autres grands événements sportifs, en particulier de tournois organisés par plusieurs pays doc. 8179/11 + COR 1 (nl) + COR 2 (pt) Conclusions du Conseil sur la contribution des autorités douanières à la mise en œuvre du programme de Stockholm en ce qui concerne la lutte contre la grande criminalité et la criminalité transfrontière organisée doc. 8096/11 Conclusions du Conseil sur le développement de l'évaluation des risques en vue de la gestion des catastrophes dans l'Union européenne doc. 8068/11 + COR 1 + REV 1 (hu, pl, sk) Conclusions du Conseil sur la coopération entre Europol et le centre SECI/SELEC doc. 8185/11	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
Règlement (UE) n° 370/2011 du Conseil du 11 avril 2011 modifiant le règlement (CE) n° 215/2008 portant règlement financier applicable au 10^{ème} Fonds européen de développement en ce qui concerne le Service européen pour l'action extérieure doc. 7497/11 + REV 1 (en) Décision du Conseil modifiant la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur de la Banque nationale de Belgique doc. 7151/11 2011/255/UE: Décision du Conseil du 11 avril 2011 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions sur les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne doc. 6534/11 2011/247/UE: Décision du Conseil du 11 avril 2011 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et l'Australie au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions dans les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne doc. 6601/11	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
2011/256/UE: Décision du Conseil du 11 avril 2011 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République argentine au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification de concessions dans les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne doc. 6607/11 Projet de décision du Conseil modifiant la décision du Conseil du 26 juillet 2010 relative à la participation de l'Union européenne aux négociations portant sur les amendements du protocole de 1998 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif aux métaux lourds doc. 8207/11 + COR 1 (fi) Conclusions du Conseil sur le voisinage méridional doc. 8710/2/11 REV 2 3082^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Luxembourg le 12 avril 2011 2011/283/UE: Décision du Conseil du 12 avril 2011 relative à la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et la République de Moldavie relatif aux principes généraux de la participation de la République de Moldavie aux programmes de l'Union doc. 8375/11 + COR 1	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
2011/248/UE: Décision du Conseil du 12 avril 2011 concernant la signature, au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne, d'une part, et l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, prévoyant la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, et modifiant l'accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part doc. 7767/11 + COR 1 (sv) Décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne, d'une part, et l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, prévoyant la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, et modifiant l'accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part doc. 7770/11 + COR 1 (sv) + REV 1 (sl) Décision d'exécution 2011/345/PESC du Conseil du 16 juin 2011 mettant en œuvre la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye doc. 8438/11 + ADD 1 REV 2 Règlement d'exécution (UE) n° 573/2011 du Conseil du 16 juin 2011 mettant en œuvre l'article 16, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye doc. 8439/11 + ADD 1 REV 2	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
2010/232/PESC: Décision 2010/232/PESC du Conseil du 26 avril 2010 renouvelant les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar doc. 8593/11 + ADD 4 REV 1 Décision 2011/235/PESC du Conseil du 12 avril 2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran doc. 8430/11 + ADD 1 REV 1 Règlement (UE) n° 359/2011 du Conseil du 12 avril 2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran doc. 8437/11 + ADD 1 REV 1 Conclusions du Conseil sur le Yémen doc. 8874/11 Conclusions du Conseil concernant Bahreïn doc. 8873/11 Conclusions du Conseil sur la Libye doc. 8925/11 Conclusions du Conseil sur la Syrie doc. 8871/11 + COR 1 Conclusions du Conseil sur la Côte d'Ivoire doc. 8972/11 Conclusions du Conseil sur la Birmanie/le Myanmar doc. 8736/11	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
3083^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Luxembourg le 13 avril 2011 Décision du Conseil concernant des arrangements relatifs à la négociation d'un accord monétaire avec la République française, agissant pour le compte de la collectivité d'outre-mer française de Saint-Barthélemy doc. 7388/11 + REV 1 (fr) + COR 1 (sv) Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Conseil de stabilisation et d'association institué par l'accord de stabilisation et d'association conclu entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Croatie, d'autre part, en ce qui concerne les modifications du protocole 4 de cet accord relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative doc. 8533/11 Conclusions du Conseil sur la stratégie pour la région du Danube doc. 8388/11 + ADD 1 REV 1	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
Déclaration des délégations allemande et bulgare La délégation hongroise s'associe aux deux premiers paragraphes de la présente déclaration. "L'Allemagne déclare qu'elle ne peut approuver l'objectif suivant proposé au point 3.1 de la communication de la Commission européenne [COM(2010) 715 final]: "supprimer d'ici à 2015 les obstacles à la navigation fluviale afin de permettre le passage des navires de classe VIb durant toute l'année". L'objectif proposé au point 3.1 (deuxième tiret, y compris la note de bas de page) comprend des dispositions qui vont au-delà des exigences minimales requises pour la modernisation envisagée conformément aux orientations pour le développement du RTE-T (décision n° 661/2010/UE) en termes de classification des voies fluviales, de navigation tout au long de l'année et de tirant d'eau. Ces objectifs ne pourront pas être atteints de la même manière pour toutes les sections du Danube. Les paramètres de modernisation doivent donc être adaptés aux conditions particulières qui prévalent dans chacune de ces sections. Le résultat de l'étude en cours, financée par l'UE, consistant en un examen indépendant des différentes variantes pour l'aménagement du Danube entre Straubing et Vilshofen est entièrement ouvert. Cette étude ne vise pas les "navires de classe VIb".	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
Déclaration des délégations autrichienne et roumaine "L'Autriche partage les réserves exprimées à l'encontre de l'objectif auquel fait référence la déclaration allemande. Elle exprime le souhait que cet objectif soit remanié conformément à la procédure prévue dans les conclusions du Conseil (doc. ST 8388/11)." 3084^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE et PÊCHE), tenue à Luxembourg le 14 avril 2011 Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 10/2010 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les mesures spécifiques en faveur de l'agriculture des régions ultrapériphériques et des îles mineures de la mer Égée" doc. 8443/11 Conclusions du Conseil sur la stratégie de préparation de certains pays limitrophes à l'adhésion aux conventions CE-AELE de 1987 relatives à un régime de transit commun et à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises doc. 6800/2/11 REV 2 Décision du Conseil relative à la signature de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes doc. 9124/3/10 REV 3 + COR 1 (el)	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES
AVRIL 2011

AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
Déclaration de la Bulgarie, de la République tchèque, de l'Allemagne, de l'Estonie, de la Hongrie, de l'Autriche, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovénie et de la Finlande en vue de l'amélioration du système de cumul des règles d'origine entre l'UE, les États de l'AELE, les participants au processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne et la Turquie "La Bulgarie, la République tchèque, l'Allemagne, l'Estonie, la Hongrie, l'Autriche, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Finlande tiennent à remercier les présidences du Conseil successives ainsi que la Commission et les États membres pour les travaux qui ont permis d'aboutir à l'accord relatif à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes. Afin de simplifier et de moderniser les règles d'origine, qui constituent une charge administrative, la Commission a d'ores et déjà lancé le processus de réexamen des règles d'origine préférentielles prévu par la convention. Bien qu'il soit difficile d'évaluer la date à laquelle la version révisée de la convention sera applicable, il y a lieu de rappeler que certaines règles déjà applicables prévoient la mise en œuvre du cumul selon des procédures administratives moins lourdes. Étant donné que des règles de cumul pratiques et éprouvées sont essentielles à la coopération commerciale entre les partenaires d'une zone de cumul, nous demandons la mise en place de telles règles en vue de possibilités de cumul diagonal qui soient facilement gérables tout en tenant compte de tous les paramètres pertinents. En raison de la perspective européenne des participants au processus de stabilisation et d'association, des possibilités de cumul diagonal reposant sur des règles d'origine facilement gérables contribueraient tout particulièrement à renforcer la coopération commerciale, la croissance économique et la stabilité dans la région des Balkans occidentaux." Déclaration du Royaume-Uni, soutenu par la Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la France, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne et la Finlande "Le soutien du Royaume-Uni à l'adoption de cette mesure ne modifie en rien son opposition constante à la référence au "Kosovo selon le statut défini par la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies" qui, à son avis, ne représente pas une position véritablement neutre sur la question du statut. Le Royaume-Uni demande au Service européen pour l'action extérieure et à la Commission européenne de procéder dans les meilleurs délais à un examen transversal des références faites au Kosovo dans tous les documents de l'UE afin que cette référence soit véritablement neutre sur la question du statut." Déclaration de la Roumanie, soutenue par la Grèce, l'Espagne, Chypre et la Slovaquie "La Roumanie déclare que la décision relative à la signature de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes ne modifie pas sa position constante concernant le statut du Kosovo. Parallèlement, la Roumanie estime que la référence qui est faite au "Kosovo selon le statut défini par la résolution 1244/99 du CSNU" dans les documents de l'UE et, plus important, dans les accords signés par l'UE avec le Kosovo, traduit une position neutre sur la question du statut."	

INFORMATIONS RELATIVES À L'ADOPTION D'AUTRES ACTES AVRIL 2011	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendues publiques
Conclusions du Conseil sur le plan de mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour le soutien à la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement (2011-2014) doc. 8605/11 Directive du Conseil modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue de renouveler l'inscription de la substance active carbendazime (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) doc. 5974/11 Procédure écrite achevée le 19 avril 2011 Règlement d'exécution (UE) n° 405/2011 du Conseil du 19 avril 2011 instituant un droit compensateur définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de certaines barres en acier inoxydable originaires de l'Inde doc. 8356/11 Procédure écrite achevée le 29 avril 2011 Décision d'exécution 2011/261/PESC du Conseil du 29 avril 2011 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire doc. 9447/11 Règlement d'exécution (UE) n° 419/2011 du Conseil du 29 avril 2011 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire doc. 9448/11	